

C'est en cette occasion que l'honorable P.-J.-O. Chauveau prononça le plus beau discours de sa carrière. Il terminait ainsi :

“Guerriers que nous vénérons, vous avez payé votre dette à la patrie, c'est à nous de payer la nôtre. Votre journée est remplie, votre tâche laborieuse et sanglante est terminée, la nôtre à peine commence. Vous vous êtes couchés dans la gloire, ne vous levez pas ! Pour nous, quels que soient nos aspirations, notre dévouement, notre courage, Dieu seul sait où et comment nous nous coucherons. Mais vous, dormez en paix, sous les bases de ce monument, entouré de notre vénération, de notre amour, de notre perpétuel enthousiasme . . . dormez . . . jusqu'à ce qu'éclatent dans les airs les sons d'une trompette plus retentissante que celle qui vous sonnait la charge . . . . .”

## Où on inhumait les hérétiques autrefois

Dans le carré qui s'étend de la côte du Palais au mur de fortification qui touchait à l'ancienne porte Saint-Jean, avec la rue Saint-Jean et la cime du cap comme faces latérales, on a trouvé maintes fois, en creusant la terre pour y bâtir des maisons ou pour d'autres objets, des squelettes humains. Il n'y a jamais eu de cimetière en cet endroit ? Comment expliquer ces découvertes d'ossements humains ?

Tout ce terrain appartenait, sous le régime français, à l'Hôtel-Dieu qui l'avait eu du roi de France par l'entremise de la duchesse d'Aiguillon, sa généreuse fondatrice.

Avant 1759, le catholicisme seul était reconnu à Québec comme dans tout le reste de la colonie. Les protestants ou hérétiques n'avaient pas le droit de s'établir dans la Nouvelle-France. Le gouverne-

ment du roi était très sévère sur ce point et faisait bonne garde.

Cependant, les navires du roi et autres qui venaient dans le port de Québec comptaient souvent des officiers ou matelots huguenots. Il en était de même pour les troupes qu'on envoyait ici. Elles avaient une certaine proportion de soldats huguenots ou étrangers protestants.

Quand ces matelots ou soldats tombaient malades à Québec, on les transportait à l'Hôtel-Dieu où les Hospitalières les soignaient avec dévouement. Quant un hérétique mourait à l'Hôtel-Dieu, on l'enterrait dans les champs avoisinants comme on peut le voir par les notes suivantes que nous tirons des registres mortuaires de l'Hôtel-Dieu :

“31 juillet 1734 — Jean Simon dit Sans Regret, soldat de la compagnie de Noyelle, natif de Poitou, est entré en cet hôtel-Dieu le 13 juin 1734, et il est décédé le 31e idem, âgé de 34 ans, sans avoir jamais voulu recevoir les sacrements, quoy que les prêtres et les religieuses se fussent employés avec beaucoup de zèle pour le gagner ; il fut enterré proche des casernes sans honneur et avec l'horreur qu'il inspirait.”

“23 août 1740 — Mathieu Godin, matelot du *Rubis*, natif de Bordeaux, est entré en cet Hôtel-Dieu le 11 août 1740, et il y est décédé le 23ème idem, âgé de 23 ans, sans vouloir abjurer la fausse religion qu'il professait, malgré les efforts de plusieurs prêtres et religieux qui s'employèrent pour le convertir ; il fut enterré sans honneur dans les champs par nos infirmiers qui en eurent une grande horreur.”

Les registres mortuaires de l'Hôtel-Dieu contiennent plusieurs autres actes semblables. Il est donc à peu près certain que les restes humains trouvés dans les anciens champsensemencés de l'Hô-

tel-Dieu, étaient les corps des huguenots morts dans cet hôpital.

On était plus dur à Québec pour les adhérents de la religion prétendue réformée, — comme on disait alors — qu'à Paris même où sous les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI les protestants avaient leur cimetière propre.

## Où on inhumait les suppliciés

Sous le régime français, le plus souvent, les suppliciés n'étaient pas inhumés. On jetait leur cadavre à la voirie.

Qu'était la voirie autrefois? Ouvrons un vieux dictionnaire. Après avoir donné les différents sens du mot voirie, Trévoux dit: "On appelle encore voirie, une place publique, vaine et vague, dans le voisinage des grands chemins, où l'on porte les boues, charognes, et autres immondices des villes et des bourgs. Dans les dehors de Paris, il y a différentes voiries, où sont portées les immondices dans des tombereaux destinés au nettoyage des rues et places publiques. On a jeté le corps de ce malheureux à la voirie".

Nous pourrions citer quelques douzaines de cas où dans la Nouvelle-France, les cadavres des suppliciés furent jetés à la voirie. Mentionnons-en deux assez typiques. En 1687, Pierre Lefebvre, habitant de Fargy était trouvé mort dans sa grange. Il s'était suicidé. Le 26 septembre 1687, le senéchal de Beauport rendait la sentence suivante contre le cadavre de Lefebvre:

"Que le corps du dit Lefebvre sera par l'exécuteur de la haute justice tiré du lieu où il a été mis en terre, qu'il sera traîné sur une claie d'un bout à l'autre du bourg de Fargy par deux fois et ensuite pendu par les pieds à une potence qui sera dressée